CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2026-271

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2026

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2026-02-05-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL BOIS VERT (36) (1 page) Page 4
R24-2026-02-03-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DE LONGEFONT (36) (1 page) Page 6
R24-2026-02-09-00013 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DU GRAND JAUNAY (36) (1 page) Page 8
R24-2026-02-11-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL GUENAIS (36) (1 page) Page 10
R24-2026-02-20-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL HOEFFELIN (36) (1 page) Page 12
R24-2026-02-17-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LE CAILLOU BLANC (36) (1 page) Page 14
R24-2026-02-19-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL PERRICHON (36) (1 page) Page 16
R24-2026-02-19-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL RAVEAU (36) (1 page) Page 18
R24-2026-02-16-00008 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL TOUCHET BERTRAND (36) (1 page) Page 20
R24-2026-02-16-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC BLONDEAU FB (36) (1 page) Page 22
R24-2026-02-23-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DE LA BRANDE (36) (1 page) Page 24
R24-2026-02-16-00010 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DE LA TOUR GAZEAU (36) (1 page) Page 26
R24-2026-02-11-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DES GRANDS CHAMPS (36) (1 page) Page 28
R24-2026-02-25-00013 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DES MAGNOUX (36) (1 page) Page 30
R24-2026-02-05-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DES VIGNES (36) (1 page) Page 32
R24-2026-02-19-00008 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC MICHAUD (36) (1 page) Page 34
R24-2026-02-10-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC TISSIER (36) (1 page) Page 36
R24-2026-02-09-00012 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame Emilie MAZZONELLO (36)?? (1 page) Page 38

R24-2026-02-13-00012 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame Florence BARRE (36) (1 page) Page 40
R24-2026-02-12-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame Laurence LOCHET (36) (1 page) Page 42
R24-2026-02-06-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame Nicole DUCARTERON (36) (1 page) Page 44
R24-2026-02-08-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Alexandre CARRION (36) (1 page) Page 46
R24-2026-02-18-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Christophe LEMERLE (36) (1 page) Page 48
R24-2026-02-13-00011 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Didier MANNEQUIN (36) (1 page) Page 50
R24-2026-02-10-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Enguerrand LEMAITRE (36) (1 page) Page 52
R24-2026-02-10-00008 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Eric BONNIN (36) (1 page) Page 54
R24-2026-02-02-00011 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Frédéric VAN LEUSSEN (36) (1 page) Page 56
R24-2026-02-26-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Sébastien GATEFAIT (36) (1 page) Page 58
R24-2026-02-19-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Thierry BERNARD (36) (1 page) Page 60

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-05-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter
EARL BOIS VERT (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636046

Le Directeur départemental à

EARL BOIS VERT
Bois Vert
36150 SAINT FLORENTIN

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **23ha 30a 08ca**
situés sur la commune de **SAINT FLORENTIN.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 05/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **05/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-03-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL DE LONGEFONT (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636043

Le Directeur départemental à

EARL DE LONGEFONT
1 route de Cors
LD Longefont
36800 OULCHES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **28ha 60a 10ca**
situés sur les communes de **SAINT GAULTIER** et **RIVARENNES**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 03/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **03/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-09-00013

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL DU GRAND JAUNAY (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636050

Le Directeur départemental à

EARL DU GRAND JAUNAY

Le Grand Jaunay
36150 VATAN

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **37ha 54a 24ca**
situés sur la commune de **CHEZELLES.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 09/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **09/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-11-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL GUENAIS (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636055

Le Directeur départemental à

EARL GUENAIS
3 Pouligny
36110 ROUVRES LES BOIS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **7ha 20a 35ca**
situés sur la commune de **LA CHAPELLE SAINT LAURIAN.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 11/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **11/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-20-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL HOEFFELIN (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636074

Le Directeur départemental à

EARL HOEFFELIN
Le Guignier Renard
36100 VOUILLON

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **1ha 44a**
situés sur la commune de **VOUILLON.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 20/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **20/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-17-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL LE CAILLOU BLANC (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636064

Le Directeur départemental à

EARL LE CAILLOU BLANC
Les Plantes
36100 LES BORDES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **45ha 90a 15ca**
situés sur la commune de **PAUDY.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 17/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **17/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-19-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter
EARL PERRICHON (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636069

Le Directeur départemental à

EARL PERRICHON

L'Herblay
36150 VATAN

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **93ha 71a**
situés sur la commune de **MEUNET SUR VATAN.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **19/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-19-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL RAVEAU (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636073

Le Directeur départemental à

EARL RAVEAU
Onray
36500 PALLUAU SUR INDRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **2ha 99a 76ca**
situés sur la commune de **PALLUAU SUR INDRE.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **19/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-16-00008

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL TOUCHET BERTRAND (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636062

Le Directeur départemental à

EARL TOUCHET BERTRAND

Le Chézeau Moreau
36140 CROZON SUR VAUVRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **4ha 19a 60ca**
situés sur la commune de **CROZON SUR VAUVRE.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 16/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **16/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-16-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC BLONDEAU FB (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636063

Le Directeur départemental à

GAEC BLONDEAU FB

2 route de Gournay
LD Treniers
36230 NEUVY SAINT SEPULCHRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **37ha 49a 62ca**
situés sur la commune de **MOUHERS.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 16/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **16/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-23-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC DE LA BRANDE (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636075

Le Directeur départemental à

GAEC DE LA BRANDE
La Brande
36340 MOUHERS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **1ha 47a 10ca**
situés sur la commune de **SAINT DENIS DE JOUHET.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 23/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **23/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-16-00010

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC DE LA TOUR GAZEAU (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536294

Le Directeur départemental à

Monsieur Antonin MALASSENET
GAEC DE LA TOUR GAZEAU

La Tour Gazeau
36160 POULIGNY SAINT MARTIN

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **294ha 38a 97ca**
situés sur les communes de **POULIGNY SAINT MARTIN, POULIGNY NOTRE DAME, BRIANTES** et **SAINTE SEVERE SUR INDRE**
et relatif à la participation de **Monsieur Antonin MALASSENET**, en qualité d'associé exploitant au sein du GAEC DE LA TOUR GAZEAU.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 16/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **16/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-11-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC DES GRANDS CHAMPS (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636057

Le Directeur départemental à

GAEC DES GRANDS CHAMPS
Madame Noortje PETERS
Monsieur Kees PETERS

Champ du Noyer
36370 PRISSAC

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **57ha 11a 16ca**
situés sur les communes de **ROUSSINES** et **CHAILLAC**
et relatif à la constitution du GAEC DES GRANDS CHAMPS accompagnée de la participation de **Madame Noortje PETERS** et **Monsieur Kees PETERS**, en qualité de gérants associés exploitants.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 11/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **11/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-25-00013

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC DES MAGNOUX (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636078

Le Directeur départemental à

GAEC DES MAGNOUX

1 Les Magnoux
36800 MIGNE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **12ha 44a 50ca**
situés sur la commune de **MIGNE.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **25/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-05-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC DES VIGNES (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636047

Le Directeur départemental à

GAEC DES VIGNES
6 rue des Vignes Plates
LD Chamorin
36270 BARAIZE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **17ha 37a 62ca**
situés sur la commune de **BARAIZE.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 05/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **05/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-19-00008

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC MICHAUD (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636067

Le Directeur départemental à

Monsieur Baptiste MICHAUD
GAEC MICHAUD
La Buissière
36310 CHAILLAC

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **231ha 00a 84ca**
situés sur les communes de **CHAILLAC, LA CHÂTRE LANGLIN** et **SAINT CIVRAN**
et relatif à la participation de **Monsieur Baptiste MICHAUD**, en qualité de gérant associé exploitant au sein du GAEC MICHAUD.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **19/06/2026**, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-10-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter GAEC TISSIER (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636004

Le Directeur départemental à

GAEC TISSIER
34 rue Grande
36190 POMMIERS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **18ha 98a 22ca**
situés sur la commune de **MONTCHEVRIER.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 10/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **10/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-09-00012

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Madame Emilie MAZZONELLO (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636052

Le Directeur départemental à

Madame Emilie MAZZONELLO
1 route des Loges
Domaine de Vauzelles
36330 VELLES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **9ha 60a 00ca**
situés sur la commune de **VELLES.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 09/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **09/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-13-00012

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter Madame Florence BARRE (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636060

Le Directeur départemental à

Madame Florence BARRE

3 Les Thomasses
36200 MOSNAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **81ha 03a 31ca**
situés sur les communes de **MOSNAY** et **BOUESSE**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 13/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **13/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-12-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Madame Laurence LOCHET (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636058

Le Directeur départemental à

Madame Laurence LOCHET
6 Brochard
36220 TOURNON SAINT MARTIN

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **67ha 45a 23ca**
situés sur la commune de **TOURNON SAINT MARTIN.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 12/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **12/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-06-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter Madame Nicole DUCARTERON (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636048

Le Directeur départemental à

Madame Nicole DUCARTERON

Le Bourg
36160 VIJON

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **0ha 79a 11ca**
situés sur la commune de **VIJON.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 06/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **06/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-08-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter Monsieur Alexandre CARRION (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636049

Le Directeur départemental à

Monsieur Alexandre CARRION
8 route de la Croix
36400 BRIANTES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **22ha 77a 02ca**
situés sur les communes de **BRIANTES, LA CHÂTRE** et **LACS.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 08/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **08/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-18-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter Monsieur Christophe LEMERLE (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636066

Le Directeur départemental à

Monsieur Christophe LEMERLE

2 le Petit Chaumon
36230 GOURNAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **39ha 81a 06ca**
situés sur la commune de **NEUVY SAINT SEPULCHRE.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 18/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **18/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-13-00011

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter Monsieur Didier MANNEQUIN (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636061

Le Directeur départemental à

Monsieur Didier MANNEQUIN
3 Montbroux
36170 ROUSSINES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **29ha 96a 54ca**
situés sur les communes de **DUNET** et **PRISSAC**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 13/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **13/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-10-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Monsieur Enguerrand LEMAITRE (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636054

Le Directeur départemental à

Monsieur Enguerrand LEMAITRE
Les Tanneries de Chaussefoux
36110 VILLENGONGIS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **50ha 51a 64ca**
situés sur la commune de **BUZANCAIS.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 10/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **10/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-10-00008

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter Monsieur Eric BONNIN (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636041

Le Directeur départemental à

Monsieur Eric BONNIN

3 Ribes
36230 FOUGEROLLES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **5ha 91a 68ca**
situés sur les communes de **FOUGEROLLES** et **SARZAY.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 10/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **10/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-02-00011

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Monsieur Frédéric VAN LEUSSEN (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636042

Le Directeur départemental à

Monsieur Frédéric VAN LEUSSEN
2 Le Coudray
36300 INGRANDES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **3ha 76a 47ca**
situés sur la commune de **CONCREMIERS.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 02/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **02/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-26-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Monsieur Sébastien GATEFAIT (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636079

Le Directeur départemental à

Monsieur Sébastien GATEFAIT

1 route des Chaumes
36370 PRISSAC

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : 2ha 34a 24ca de semences et plants de terres arables soit
4ha 68a 48ca de Surface Agricole Utile Pondérée
situés sur la commune de **LIGNAC.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 26/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **26/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-02-19-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Monsieur Thierry BERNARD (36)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'INDRE

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2636068

Le Directeur départemental à

Monsieur Thierry BERNARD
3 Villejovet
36120 ARDENTES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie sollicitée de : **93ha 55a 56ca**
situés sur les communes de **ARDENTES, MERS SUR INDRE, SASSIERGES SAINT GERMAIN, BOMMIERS** et **VELLES.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/02/2026

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **19/06/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON